



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SYNTHEXIM : LES SERVICES DE L'ETAT SONT MOBILISÉS POUR ASSURER LA SÉCURISATION DU SITE

Arras, le 25 août 2023

L'usine SYNTHEXIM est un établissement classé SEVESO seuil haut installé à Calais et spécialisé dans l'emploi et le stockage de substances et préparations servant à la composition de précurseurs de substances médicamenteuses.

Filiale du groupe de chimie fine français AXYNTHIS, la société SYNTHEXIM a été placée en redressement judiciaire fin 2022, puis en liquidation judiciaire le 3 mai 2023 par le tribunal de commerce d'Orléans qui a nommé deux co-mandataires judiciaires en qualité de co-liquidateurs.

Il convient de noter que depuis 2020, plus de 35 contrôles ont été diligentés par les services de l'Etat sur ce site. Ils ont donné lieu à 23 arrêtés préfectoraux.

Une mobilisation continue des services de l'Etat pour accompagner la fin d'exploitation du site et sa sécurisation :

Le site industriel est en cessation d'activité depuis le 31 mai 2023, mais sa mise en sécurité n'a pas été réalisée par l'entreprise, en méconnaissance du Code de l'environnement. Face à cette situation, un arrêté préfectoral de mise en demeure en date du 23 juin 2023 a prescrit à l'exploitant, représenté par les liquidateurs judiciaires, de réaliser dans un délai d'un mois la mise en sécurité du site en évacuant les produits dangereux et déchets présents sur place, en interdisant l'accès au site et en supprimant les risques d'incendie et d'explosion.

Ces derniers sont dans l'incapacité d'assurer le financement de telles opérations, au vu de l'insuffisance de la trésorerie disponible. Les garanties de l'assureur ont donc été mobilisées. Un arrêté préfectoral portant consignation des sommes provenant de la libération des garanties de l'assureur a été signé le 11 août 2023, afin de permettre la sécurisation du site ainsi que l'enlèvement et le traitement des déchets.

Au vu de l'insuffisance de la trésorerie disponible, des garanties qui ne peuvent être pour le moment mobilisées et de la sensibilité du site, le préfet a décidé de :

- solliciter l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) pour qu'elle puisse dès à présent intervenir en relais technique et financier pour la mise en sécurité du site, en complément des garanties financières évoquées ci-dessus ;
- imposer à l'exploitant (arrêté préfectoral du 7 août 2023), représenté par les liquidateurs judiciaires, la définition d'une procédure d'alerte et d'accueil des primo-intervenants sur site et la mise en œuvre de mesures d'urgence en cas de sinistre (mise à disposition des ressources nécessaires à l'intervention du SDIS, confinement des eaux sur site, mise en service des pompes incendies, etc) ;

Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)

- demander la réalisation en urgence d'une nouvelle visite sur site en présence de l'ensemble des acteurs concernés (DREAL, sapeurs-pompiers, ADEME et ville de Calais), afin d'améliorer la procédure d'alerte et de mieux prendre en compte la gestion des risques inhérents au site. **Cette visite s'est déroulée ce jeudi 24 août ;**
- programmer dans les jours à venir une réunion publique d'information destinée aux résidents du périmètre du Plan Particulier d'Intervention (PPI) qui est toujours en vigueur et va être adapté à la situation ;
- organiser rapidement un nouvel exercice impliquant l'ensemble des acteurs concourant à la sécurité et à la surveillance du site (services de l'Etat, DREAL, services de secours, etc).
- mettre chacun des acteurs devant ses responsabilités.

Les services de l'Etat sont entièrement mobilisés sur ce sujet. Toutes les mesures nécessaires continueront d'être mises en œuvre pour garantir la sécurité des riverains.